

11757/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 septembre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants
du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

E 13432

Bruxelles, le 31 août 2018
(OR. en)

11757/18

SOC 512
EMPL 407

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11244/16
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

1. Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs viendra à expiration le 24 septembre 2018¹.
2. Vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union², et notamment ses articles 23 et 24, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de deux ans.
3. Des listes de nominations des membres titulaires et des membres suppléants du nouveau comité consultatif ont été transmises au Secrétariat du Conseil (voir le projet de décision du Conseil figurant dans le document 11756/18³).

¹ JO C 348 du 23.9.2016, p. 3.

² JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

³ Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents pourrait suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs; et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-